



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5925^e séance

Mercredi 25 juin 2008, à 11 h 5
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wolff	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Qwabe
	Belgique	M ^{me} Delieux
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Vilović
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Azzarello
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/395)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2008/395)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cabral (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire du Conseil, M. Shola Omoregie, Représentant du Secrétaire général et chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Omoregie à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire du Conseil, M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Costa à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire du Conseil, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Brésil.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Viotti à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/395, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Shola Omoregie, Représentant du Secrétaire général et chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau; M. Antonio Mario Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne; et de M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Brésil.

Je donne la parole à M. Shola Omoregie, Représentant du Secrétaire général et chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

M. Omoregie (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi, publié sous la cote S/2008/395, est le dernier rapport en date du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS).

Ce rapport porte notamment sur les difficultés rencontrées au plan socioéconomique et, entre autres,

souligne les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, la participation active de la Commission de consolidation de la paix, les préparatifs des élections législatives prévues pour le mois de novembre de cette année, et les efforts de relèvement économique.

Je tiens à dire quelques mots pour tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation depuis que le rapport a été publié. Bien que la situation politique et économique en Guinée-Bissau reste fragile, les faits nouveaux survenus dans le pays sont porteurs d'espoir. Le pays a enregistré une légère amélioration des indicateurs de ses performances économiques, comme en témoignent la hausse de la production agricole, notamment les exportations des noix de cajou, et la mise en place de mécanismes pour accroître les rentrées de recettes et le maintien de la stabilité de l'enveloppe budgétaire.

À cet égard, si les indicateurs de performance économique continuent à s'améliorer, la Guinée-Bissau pourrait, avant la fin de l'année, être éligible à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés du FMI et prétendre à un allègement de ses dettes dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Ces dispositifs, combinés à des initiatives d'allègement semblables de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, visent à réduire le service annuel de la dette, permettant au pays d'investir dans les secteurs sociaux et dans la relance de l'économie.

Cependant, le pronostic optimiste susmentionné risque d'être compromis par des contraintes structurelles dans la génération de revenus internes et la gestion budgétaire. Un audit des comptes conduit par la Direction générale des douanes, des impôts et du Trésor pour la période 2004-2007 et parrainé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a révélé qu'un montant important d'impôts et de taxes n'avait pas été perçu et que très peu de sociétés avaient déclaré leurs activités commerciales.

Le rapport fait un certain nombre de recommandations, telles que l'ajournement du versement des arriérés de 2007; le traitement des dépenses publiques par le Trésor uniquement; la centralisation des recettes fiscales de l'État par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest; des restrictions supplémentaires aux dépenses extrabudgétaires; et enfin, l'informatisation des opérations de trésorerie, dont la gestion des états de

paie, d'ici la fin 2008. Si ces recommandations étaient mises en œuvre, elles pourraient améliorer le système de perception des recettes de l'état et réduire les déficits. Le PNUD envisage d'entamer la deuxième phase de l'audit sur les dépenses publiques d'ici à la fin du mois de juin.

Les progrès limités sur le plan économique pourraient être mis en péril par l'aggravation des tensions institutionnelles entre le Gouvernement et les principaux partis politiques. La tenue des élections législatives est cruciale pour la consolidation du processus démocratique. Toutefois, les luttes pour le pouvoir risquent d'exacerber les tensions politiques latentes entre les trois partis politiques signataires du Pacte de stabilité politique et gouvernementale de mars 2007.

Le Pacte, sur lequel s'appuie l'actuel Gouvernement, est lui-même mis à mal par les scissions qui s'opèrent au sein des trois grands partis qui l'ont signé. Bien que les désaccords entre les dirigeants politiques et le Premier Ministre se soient atténués, les tensions entre les différentes factions politiques risquent de s'aggraver pendant la période précédant le Congrès du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) et l'élection à la tête de ce parti, qui doivent se tenir les 26 et 28 juin. Le chef du PAIGC et ancien Premier Ministre, M. Carlos Gomes Jr., a déjà indiqué qu'il avait l'intention d'obtenir le réexamen du Pacte de stabilité politique. Il a également fait part de sa méfiance à l'égard du caractère équitable et transparent du processus électoral, en particulier pour ce qui est du rôle du Parti de la rénovation sociale (PRS).

Les partis politiques d'opposition ont également intensifié leurs critiques à l'égard des résultats du Gouvernement, qu'ils accusent de corruption et d'apathie face à la détérioration générale des conditions de vie des citoyens. Ces condamnations se sont intensifiées avec la vague de grèves qui a frappé le secteur public ces quatre dernières semaines en réaction à l'incapacité du Gouvernement à payer les arriérés de salaires et à la forte hausse des prix des denrées alimentaires et d'autres biens de consommation. Même si le Gouvernement a été en mesure de verser, le 18 juin, deux des quatre mois d'arriérés de salaires, il est fort probable que le mécontentement social persiste et soit exploité au cours du processus électoral.

Les préparatifs des élections législatives fixées au 16 novembre 2008 ont été freinés, entre autres, par les insuffisances bureaucratiques et l'insuffisance des ressources humaines et financières. Le 5 juin, le Premier Ministre N'Dafa Cabi a annoncé que le Gouvernement avait l'intention d'organiser une campagne d'inscription manuelle sur les listes électorales en préparation des élections. Par la suite, le Secrétaire d'État à l'administration territoriale a indiqué que l'inscription des électeurs se ferait entre le 3 et le 24 juillet 2008. Bien que cette campagne d'inscription doive démarrer le 3 juillet, ce n'est que le 23 juin que le PNUD a signé un mémorandum d'accord avec l'Institut national des statistiques et des recensements pour entamer le recrutement et la formation des agents électoraux ainsi que l'achat du matériel et des équipements nécessaires. Il n'est donc pas sûr que l'inscription des électeurs ait lieu selon le calendrier prévu, ni que toutes les activités logistiques et d'éducation civique puissent être menées à temps et de manière suffisamment efficace pour que les élections se déroulent à la date fixée et sans que la crédibilité de l'ensemble du processus ne soit compromise. Je continue d'encourager toutes les parties concernées à intensifier leurs efforts afin d'éviter tout retard dans le calendrier électoral.

À la demande du Gouvernement, le BANUGBIS coordonnera les activités des observateurs internationaux, alors que le PNUD continuera de fournir une assistance technique. À cet égard, le PNUD a organisé des réunions de travail avec les représentants de la Commission électorale nationale, de l'Institut national des statistiques et des recensements, du Bureau d'appui technique aux élections et des commissions électorales régionales. L'Union européenne devrait déployer plusieurs observateurs électoraux, ainsi que l'a recommandé la mission qu'elle a envoyée en Guinée-Bissau au cours de la première semaine de juin.

L'engagement de la Commission de consolidation de la paix, qui porte à la fois sur des activités à court, moyen et long terme, offre un cadre important pour renforcer l'assistance internationale fournie au Gouvernement. Grâce au processus de consolidation de la paix à court terme du Fonds pour la consolidation de la paix, le Comité directeur national bissau-guinéen du Fonds a récemment approuvé quatre projets à effet rapide relatifs à l'assistance électorale, à l'emploi des jeunes, à la remise en état des casernes militaires et à la remise en état des prisons. Avec l'approbation de ces

quatre projets, l'on s'emploie actuellement à mettre la dernière main au plan de priorités de la Commission de consolidation de la paix relatif à la Guinée-Bissau.

Des consultations sont également en cours pour mettre la dernière main au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui synthétisera l'engagement à moyen et long terme de la Commission de consolidation de la paix. Le Cadre stratégique intégrera les expériences et les analyses tirées des quatre missions conduites dans le pays par la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix et par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ainsi que des consultations qui ont eu lieu entre l'ONU et les différentes parties prenantes. Ces consultations ont été intensives, et ont pris notamment la forme de débats thématiques hebdomadaires et bimensuels, par vidéoconférence, entre le Siège de l'ONU et les parties prenantes en Guinée-Bissau. Elles se sont axées sur les domaines prioritaires identifiés par le Gouvernement comme cruciaux pour la consolidation de la paix, à savoir la réforme de l'administration publique, la consolidation de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité, la formation technique professionnelle et l'emploi des jeunes, et l'aide aux groupes sociaux vulnérables. Le Cadre stratégique, qui devrait être achevé au mois de juillet, sera l'occasion pour le Secrétaire général d'annoncer une aide financière renforcée en faveur de la Guinée-Bissau, ce qui institutionnalisera l'engagement continu prévu pour la Commission de consolidation de la paix en sa qualité d'instance de mobilisation des ressources et de mécanisme de coordination des efforts de consolidation de la paix et de reconstruction après le conflit déployés par les différents partenaires.

Pour renforcer la participation des parties prenantes nationales, et notamment des groupes de femmes, aux activités de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le BANUGBIS et ses partenaires ont organisé une série de consultations régionales tout au long du mois de mai, complétée par un atelier national de trois jours qui s'est déroulé du 17 au 19 juin. Ces activités visent à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et à accroître la participation des femmes dans la consolidation de la paix, comme le prévoit la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les recommandations issues de cet atelier national seront intégrées au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Le lancement du programme de réforme du secteur de la sécurité, appuyé par l'Union européenne, a marqué une étape importante. Une équipe de l'Union européenne composée de 15 personnels civils et militaires est actuellement déployée en Guinée-Bissau, dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense, afin d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit d'une avancée majeure vers l'opérationnalisation du programme national de réforme du secteur de la sécurité.

Autre réalisation importante, le recensement des forces armées a été effectué en mars et a dénombré un total de 4 493 militaires, soit pratiquement la moitié de l'estimation initiale chiffrée à 9 000. Ce chiffre devrait même tomber à 3 440 dans le cadre du plan de rationalisation et de modernisation des forces armées qui sera mis en place au titre de la réforme du secteur de la sécurité. La rationalisation sera facilitée par le fait que le recensement a permis de constater que plus de 1 000 membres actuels des forces armées préféreraient opter pour une démobilisation volontaire. Dans le contexte de la composante « désarmement, démobilisation et réinsertion » du programme général de réforme du secteur de la sécurité, le BANUGBIS et ses partenaires parachèvent les arrangements relatifs à un projet pilote de formation professionnelle au Brésil auquel participeraient 30 officiers supérieurs de l'armée. Avec la formation de ces gradés, il sera possible d'entamer la réforme du secteur de la sécurité.

Lors de mon dernier exposé devant les membres du Conseil, en mars, j'ai mentionné les arrangements conclus entre le BANUGBIS, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix pour réaliser, avec nos partenaires, une cartographie des ressources disponibles pour la réforme du secteur de la sécurité, afin d'identifier les possibles lacunes de l'aide fournie par les donateurs et de faire des recommandations pour y remédier. Je suis heureux de pouvoir indiquer que ce processus de cartographie a eu lieu à New York les 22 et 23 mai et qu'il a recommandé d'axer le soutien sur l'adoption d'un cadre juridique pour les ministères de l'intérieur et de la justice comprenant, entre autres, la formation des différents organes de maintien de l'ordre aux enquêtes criminelles, la fourniture d'un équipement opérationnel à la police, la création d'une cellule de renseignements financiers, la mise en place et la formation d'unités de police spécialisées dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la ratification des conventions

internationales pertinentes et leur traduction en droit interne, et le règlement des problèmes d'interaction rencontrés lors du processus de réforme du secteur de la sécurité. Dans le cadre du suivi du processus de cartographie des ressources concernant la réforme du secteur de la sécurité, une mission d'évaluation dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix doit se rendre en Guinée-Bissau ces prochaines semaines.

À l'issue des consultations qui se sont tenues l'année dernière avec les autorités nationales, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le PNUD organiseront en août un atelier à l'intention des institutions chargées du maintien de l'ordre afin d'expliquer les juridictions, les responsabilités et les compétences et de renforcer la coopération interdépartementale.

La campagne contre le trafic de drogue et la criminalité organisée a été redynamisée par la signature le 16 juin de l'accord financier entre la Communauté européenne et l'ONUDC en vue de lancer un programme pour la justice et la sécurité à hauteur de 2 millions d'euros. Ce programme appuiera notamment la création d'une unité spéciale de lutte contre les stupéfiants au sein de la police judiciaire et le renforcement de ses capacités opérationnelles aux fins de la collecte de renseignements et du partage d'informations pour la recherche et la poursuite en justice des délinquants.

Le trafic de stupéfiants ne peut pas être combattu sans une coopération sous-régionale et internationale. Les efforts pour lutter contre ce fléau en Guinée-Bissau devraient aller de pair avec des initiatives dans les pays voisins. Sinon, la mise en place d'une bonne réglementation dans un État entraînera la réinstallation des criminels sur un autre territoire national de la région, moins réglementé. Les criminels peuvent opérer en toute impunité dans les États qui ont peu de capacités, là où les systèmes judiciaires sont défectueux et où les mécanismes de coopération internationaux sont inadéquats, pour éviter notamment l'expulsion. Même si les moyens dont disposent les institutions chargées du maintien de l'ordre locales pour lutter contre les stupéfiants sont renforcés pour rechercher et arrêter les trafiquants de drogues, elles auront toujours besoin d'une meilleure coopération internationale pour expulser rapidement les personnes

recherchées dans d'autres pays et/ou les poursuivre localement.

Prenant conscience de l'importance de la coopération régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tiendra une conférence régionale sur le trafic de stupéfiants en octobre 2008 au Cap-Vert afin de mettre en commun ses expériences et d'élaborer une approche stratégique commune. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau facilitera l'organisation de cet événement en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

La situation des droits de l'homme en Guinée-Bissau demeure préoccupante, en raison notamment de l'absence de mécanismes de protection et de promotion des droits de l'homme, ou de leur faiblesse. Les activités dans les domaines social, économique et politique, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, doivent s'accompagner d'une forte détermination de développer une culture des droits de l'homme, ce qui est impératif pour assurer la durabilité de l'effort international en cours. J'ai demandé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de renforcer la composante droits de l'homme du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau pour qu'il joue mieux son rôle dans les domaines de la surveillance, du renforcement des capacités et de la coopération technique.

Pour terminer, je voudrais insister sur certains points fondamentaux. Le deuxième trimestre de 2008 a été marqué par une relance des activités économiques, accompagnée par une confiance croissante des institutions de Bretton Woods dans les indicateurs de performance économique de la Guinée-Bissau. Pour appuyer et consolider cette tendance positive, le système des Nations Unies doit continuer à appuyer les réformes de la gouvernance tant administrative qu'économique.

Même si l'application du programme de réforme du secteur de la sécurité a commencé, seulement environ un tiers du budget total proposé a été annoncé. Les donateurs ont, en outre, souvent l'impression que la réforme du secteur de la sécurité est liée à la défense, comme le prouve l'appui disproportionné des donateurs au secteur de la défense. Il convient de remédier à cette équivoque. Il est conseillé d'adopter à

l'égard de la réforme du secteur de la sécurité une approche globale qui intègre les mécanismes judiciaires, de maintien de l'ordre et de suivi, compte tenu notamment des menaces que représente la criminalité organisée internationale. La stratégie actuelle adoptée pour la réforme du secteur de la sécurité devrait également intégrer une composante lutte contre les stupéfiants qui associerait les diverses institutions chargées du maintien de l'ordre et les départements interministériels.

L'insuffisance des ressources reste un défi à relever dans la lutte contre le trafic de stupéfiants en Guinée-Bissau. Au cours de la Conférence internationale sur le trafic des drogues en Guinée-Bissau, qui s'est tenue à Lisbonne en décembre 2007, le Gouvernement a présenté un plan opérationnel de lutte contre les stupéfiants pour 2007-2010. Seulement 6,7 millions de dollars ont été promis par rapport au budget total prévu de 19,1 millions de dollars. Il est donc urgent de combler le déficit de 12,4 millions de dollars pour assurer la mise en œuvre intégrale de ce programme. En outre, les efforts de lutte contre le trafic de stupéfiants bénéficieraient de mesures de prévention plus rigoureuses et concrètes – notamment dénoncer publiquement les personnes se livrant au trafic de drogue et à la criminalité organisée en Guinée-Bissau, ainsi que leurs collaborateurs dans des pays étrangers. Aujourd'hui, le Premier Ministre de la Guinée-Bissau a présenté des éléments de preuve concernant les personnes impliquées dans le trafic de stupéfiants au Procureur général de la Guinée-Bissau en vue de mesures supplémentaires. Je pense que le Conseil peut aider le Gouvernement à prendre des mesures pour appuyer ses efforts dans ce sens.

Ne pas tenir les élections prévues le 16 novembre prochain créerait un vide juridique et constitutionnel, ce qui entraînerait des conséquences qui pourraient remettre en cause les efforts en cours pour le relèvement socioéconomique et la stabilisation politique. Ce jalon important pour la consolidation de la démocratie est toutefois menacé par l'insuffisance de ressources. Selon les derniers chiffres fournis par le PNUD, le montant total des frais de l'élection, qui s'élèvent à 8,56 millions de dollars, souffrent d'un déficit de 1,9 millions de dollars. Cette somme comprend les contributions annoncées; si ces contributions ne sont pas versées, le déficit s'élèvera à 4,5 millions de dollars. La communauté internationale est donc vivement encouragée à aider à combler ce manque criant de ressources.

Il faut renforcer l'assistance internationale fournie au Gouvernement pour l'aider à établir un système national de protection des droits de l'homme efficace à même de lutter contre la culture d'abus et de violations. On espère que la Haut-Commissaire aux droits de l'homme saisira l'occasion représentée par les initiatives en cours pour renforcer le rôle du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau en matière de droits de l'homme.

Enfin, la Guinée-Bissau se heurte à des difficultés graves pour réduire les tensions sociales et politiques et surmonter les difficultés en matière de cohabitation politique, non seulement parmi les organes de l'État – l'exécutif, le législatif, le judiciaire et la présidence – mais également dans les rangs de certains grands partis politiques. Ne pas parvenir à maintenir les efforts en cours pour surmonter ces difficultés et défis saperait les programmes nationaux en vue de la stabilisation politique, du développement économique et de la paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Omoregie de son exposé.

J'encourage les orateurs à bien vouloir limiter leur intervention à cinq minutes maximum.

Je donne maintenant la parole à M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne.

M. Costa (*parle en anglais*) : Je comprends les inquiétudes que le Conseil de sécurité continue d'entretenir à l'égard de la situation en Guinée-Bissau et je suis ravi d'être invité à participer à ses délibérations. Le sujet qui nous occupe aujourd'hui n'est pas seulement un grave problème de stupéfiants dans un pays, mais également la menace aiguë que représente la criminalité transnationale organisée pour la sécurité régionale en Afrique de l'Ouest.

Nous en avons vu la première manifestation au Cap-Vert il y a quelques années; elle a été contrecarrée par une intervention rapide. Cela fait environ deux ans que la menace s'est propagée à la Guinée-Bissau; elle pourrait bientôt s'étendre ailleurs dans la région. La présente séance du Conseil de sécurité rassurera la population de l'Afrique de l'Ouest quant au fait que la communauté internationale ne l'a pas abandonnée. Les plus hauts responsables gouvernementaux de la région m'ont récemment fait part de cette impression

d'abandon. J'espère, en guise de résultat de la présente séance du Conseil de sécurité, entendre des observations plus positives la semaine prochaine en République de Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Nigéria et au Sénégal – des pays où j'ai l'intention de me rendre. Nous leur proposerons bien-sûr une aide encore accrue.

Le débat du Conseil de sécurité d'aujourd'hui motivera toute la communauté mondiale à aider l'Afrique de l'Ouest à résister à l'assaut du trafic de stupéfiants – trafic de drogue, mais également d'armes et des personnes – et de la criminalité, de la corruption et de la violence qui y sont associées. Le Conseil a déjà communiqué un sentiment d'urgence en fin d'année dernière, et chacun a agi.

Sur la base de décisions prises par le Conseil puis ensuite, au cours d'une conférence sur la Guinée-Bissau qui s'est tenue à Lisbonne en décembre dernier, l'ONUSUD a rapidement fourni une assistance : notre bureau chargé des projets a été mis sur pied, le personnel est sur le terrain et, la semaine dernière, nous avons signé un projet en vue du décaissement des fonds de l'Union européenne, ce dont M. Omoregie a déjà parlé.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a répondu de la même façon et avec anticipation. Il a renforcé la base juridique de la lutte contre la drogue et le crime, en ratifiant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la corruption. Il a mis en place des structures de gestion pour la surveillance et la mise en œuvre du plan d'urgence de lutte contre les stupéfiants et la criminalité organisée. Étant donné que la Guinée-Bissau ne possède toujours pas de code pénal et de code de procédures satisfaisants, nous devons nous concentrer immédiatement sur ces questions.

Qu'en est-il de l'avenir? À court terme, ces mesures permettront de mettre en œuvre le plan opérationnel préparé par le Gouvernement bissau-guinéen, avec notre aide, pour lutter contre le trafic illicite qui transite par son pays, par des corridors aériens et maritimes, et renforcer l'administration de la justice et l'état de droit.

Il y a un an, dans un exposé similaire au Conseil, j'ai signalé l'état de confusion du système pénitentiaire de la Guinée-Bissau. Nous sommes reconnaissants à la Commission de consolidation de la paix, en particulier à l'Ambassadrice Viotti, de se pencher sur les besoins les plus urgents du Ministère de justice de la Guinée-

Bissau. Le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un projet urgent pour la remise en état des prisons. Grâce à cela et à l'appui du Portugal, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, la prison centrale de Bissau et trois centres de détention provinciaux ont été réaménagés. La réforme de l'administration pénitentiaire, consistant en la modernisation de son système de gestion de données, une législation adaptée, la formation du personnel et l'amélioration de la culture des droits de l'homme dans le pays, est en cours.

La formation d'un groupe de travail spécial de la police judiciaire pour la lutte contre les stupéfiants et la fourniture d'équipements à ce groupe sont financées par des ressources fournies, par l'intermédiaire de mon bureau, par l'Italie et l'Union européenne et avec l'appui bilatéral du Brésil, du Portugal et du Royaume-Uni. Ces mesures aideront à faire face aux problèmes du trafic des stupéfiants, en l'intégrant dans le processus de réforme plus large du secteur de la sécurité et, de façon générale, dans les travaux du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), brillamment dirigé par le Représentant du Secrétaire général, M. Omoregie. C'est un bon exemple de la stratégie « Unis dans l'action » de l'ONU.

Comme partout ailleurs, la meilleure façon de neutraliser la criminalité organisée est de disposer d'un système judiciaire solide et efficace. J'invite les personnes présentes à contribuer à renforcer la capacité du système judiciaire de la Guinée-Bissau pour qu'il puisse poursuivre ceux qui participent à la criminalité organisée, en particulier les trafiquants de drogue, dans le but de disposer d'un noyau de procureurs et de juges compétents et honnêtes.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots sur le moyen terme. Les programmes à mettre en œuvre dans un avenir plus éloigné doivent être planifiés après la constitution du nouveau Gouvernement, à l'issue des élections de novembre. Le Représentant Omoregie en a longuement parlé. Avec l'aide d'Interpol, nous mettons en place une instance pour le partage de renseignements sur la lutte contre les stupéfiants dans la région et entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. Nous avons testé le modèle qui est appliqué et avons obtenu d'excellents résultats dans d'autres régions, par exemple en Asie occidentale, et pour d'autres formes de crime visées, par exemple, dans le programme régional de l'Office européen de police et de la

Commission européenne pour la lutte contre la contrebande de migrants par des groupes relevant de la criminalité organisée.

En général, qu'une aide bilatérale ou multilatérale soit ou non fournie, nous devons agir de concert et régler ensemble les problèmes du pays et de la région. Une tâche prioritaire est le renforcement de la coopération juridique internationale dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest grâce à l'extradition, à l'assistance juridique mutuelle et à la confiscation du produit des crimes. C'est le message que nous avons tous entendu du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, l'Ambassadeur Djinnit. Son appel est un autre cri d'alarme, clair et sans équivoque.

Dans cette perspective, avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, nous préparons une conférence ministérielle sur la lutte contre les stupéfiants et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, qui devrait avoir lieu à Praia en octobre prochain. L'intention est de créer une instance régionale pour renforcer les contrôles des frontières et aider le système judiciaire à lutter contre le trafic des stupéfiants. Cela permettra d'élever le seuil de risques pour les criminels, ceux qui participent au blanchiment d'argent et les fonctionnaires corrompus.

En conclusion, le problème de la lutte contre les stupéfiants en Guinée-Bissau reste relativement limité selon les normes de l'Asie occidentale, des Caraïbes ou de l'Amérique centrale; toutefois, il connaît une croissance exponentielle et menace de transformer la région en un épiceutre d'anarchie et d'instabilité. C'est la dernière chose dont l'Afrique a besoin. En travaillant ensemble maintenant, nous pouvons encore agir de façon préventive. Chaque jour perdu, chaque semaine perdue pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'avenir de la région et ajouterait une crise sécuritaire dans une partie du monde qui est déjà confrontée à la pauvreté à grande échelle, à la famine et au désespoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Costa de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de la consolidation de la paix et Représentante permanente du Brésil.

M^{me} Viotti (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à participer à la présente séance.

Depuis la fin du mois de mars, lorsque j'ai informé le Conseil des travaux de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, nous avons été en mesure de mieux comprendre la situation dans le pays, ainsi que les principaux obstacles à la consolidation de la paix.

En avril dernier, une délégation de la Commission de consolidation de la paix s'est rendue en Guinée-Bissau et a établi des contacts directs avec des responsables du Gouvernement, des partenaires internationaux, des membres du Parlement, la société civile et le secteur privé. Elle a aussi eu l'occasion de se rendre à plusieurs endroits à Bissau et à l'intérieur du pays.

La formation Guinée-Bissau a tenu des débats thématiques sur des questions essentielles pour la consolidation de la paix. Ces réunions se sont avérées utiles pour détecter les lacunes des programmes en cours et déterminer l'éventuelle contribution de la Commission à travers des échanges constants et fructueux avec le Gouvernement et les représentants de la société civile.

Les débats ont porté sur des questions liées à la préparation des prochaines élections législatives, à la réforme de l'administration, à la relance de l'économie, au renforcement du secteur judiciaire et à la consolidation de l'état de droit, à l'emploi des jeunes, à la réforme du secteur de la sécurité et à la lutte contre le trafic des stupéfiants. La série de réunions thématiques prendra fin la semaine prochaine, lorsqu'un débat sur les infrastructures, en particulier l'énergie, aura lieu.

Entre-temps, le Gouvernement et d'autres parties prenantes préparent un cadre stratégique intégré pour la consolidation de la paix. Nous lancerons prochainement des consultations avec les membres de la formation Guinée-Bissau sur la base de ce document, de manière à mettre la dernière main à la stratégie dès que possible. Il y a lieu de noter que le cadre stratégique pour la consolidation de la paix n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'améliorer considérablement la stabilité du pays et de créer les conditions nécessaires pour qu'il s'engage sur le chemin de la croissance et du développement.

Sans préjuger des conclusions et des recommandations que formulera la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, je voudrais évoquer quelques-uns des principaux défis qu'il faut relever et qui requièrent un appui considérable de la communauté internationale.

L'une des préoccupations immédiates est l'organisation des élections parlementaires prévues pour le mois de novembre. Malgré les contributions récentes de partenaires bilatéraux et du Programme des Nations Unies pour le développement, il reste un déficit financier considérable à combler. Inutile de dire qu'un processus électoral réussi est une condition préalable au maintien de la stabilité politique et à la consolidation de la démocratie dans le pays. La communauté internationale doit aider la Guinée-Bissau à tirer parti de ce processus électoral pour lancer un vaste dialogue sur les difficultés du pays et les solutions possibles.

De même, en dépit des contributions déjà levées après la conférence de Lisbonne de l'année dernière, la Guinée-Bissau ne dispose toujours pas des ressources nécessaires pour lutter efficacement contre le trafic des stupéfiants. Avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) – et, à cet égard, je tiens à saluer la compétence avec laquelle M. Antonio Maria Costa dirige cette structure –, ainsi qu'avec l'appui de partenaires bilatéraux, le Gouvernement a pris des mesures initiales importantes pour mettre en œuvre le plan opérationnel de lutte contre les stupéfiants. Pourtant, il est absolument indispensable qu'une aide accrue soit fournie. Au cours de la visite de terrain et lors de nos débats thématiques sur la question, nous avons constaté avec préoccupation les conditions précaires dans lesquelles opèrent la police et les forces de sécurité, qui ne disposent pas des moyens élémentaires ni suffisamment de ressources humaines. Le pays doit renforcer ses capacités pour contrôler plus de 80 îles, ses frontières maritimes et son espace aérien, et renforcer ses systèmes judiciaire et pénal. Étant donné la nature transnationale des défis à relever dans ce domaine, les efforts déployés pour lutter contre le trafic de drogue et la criminalité qui y est associée bénéficieraient d'une approche régionale, comme l'ont souligné aussi bien M. Omorgie que M. Antonio Maria Costa.

La lutte contre le trafic de drogues doit être accompagnée de mesures visant à relancer l'économie. D'une part, il est impératif de combattre les activités

illicites; de l'autre, il importe d'engager le pays dans la voie d'une économie viable, dans laquelle la création de possibilités d'emplois et le revenu évitent que le trafic de stupéfiants ne s'infilte plus profondément dans la société.

La réforme du secteur de la sécurité continue de constituer une priorité pour le Gouvernement bissau-guinéen. Les faits récents observés dans ce domaine, comme l'achèvement du recensement militaire, sont encourageants. L'appui qui sera offert par la Mission de la Politique européenne de sécurité et de défense, ainsi que la fourniture d'une assistance financière et technique de la part de plusieurs partenaires sont essentiels. Pourtant, le plan de réforme demeure insuffisamment financé. Lors de nos discussions, le volet réintégration du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) a été souligné. Il est intéressant de noter que cela a été signalé non seulement par les autorités gouvernementales, mais également par des représentants de la société civile. L'on a insisté sur le fait que les tentatives précédentes réalisées dans le cadre du DDR avaient échoué parce l'accent n'avait pas été suffisamment mis sur la réintégration. L'on a également eu le sentiment qu'une planification appropriée et minutieuse pour réintégrer les contingents démobilisés dans la société contribuerait au succès de la réforme.

Dans le domaine économique, le Gouvernement est résolu à contrôler les dépenses budgétaires et à promouvoir de nouvelles réformes dans l'administration publique, suite au programme d'assistance d'urgence après un conflit convenu avec le Fonds monétaire international au début de cette année. Cependant, une assiette fiscale insuffisante, aggravée par les difficultés récentes provoquées par la hausse des prix du carburant et des denrées alimentaires, continue d'empêcher le Gouvernement de payer les salaires et de fournir les services essentiels à la population. La dette extérieure en particulier, et le coût de son service, constituent un énorme fardeau pour le Gouvernement. Il convient de trouver des solutions novatrices, qui prendraient en considération les besoins spécifiques de la Guinée-Bissau en tant que pays fragile émergeant d'un conflit, afin que sa population puisse bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, avec l'urgence qu'exige la situation.

Au cours de la visite effectuée en Guinée-Bissau et dans nos contacts avec différentes parties prenantes,

nous avons observé l'énorme potentiel économique qu'offre le pays. Beaucoup peut être fait pour apporter une valeur ajoutée au principal produit d'exportation, la noix de cajou. Les terres fertiles et les abondantes précipitations peuvent servir à cultiver des produits alimentaires, notamment le riz, que le pays avait pour habitude d'exporter. La crise alimentaire actuelle, en dépit de ses conséquences inquiétantes à court terme – M. Omoregie a déjà parlé des tensions sociales qui se font sentir à l'heure où nous parlons – pourrait être une chance si la production agricole était relancée et diversifiée grâce à un appui approprié.

Ce faisant, il est également nécessaire d'aider le Gouvernement à surmonter les obstacles structurels qui, à l'heure actuelle, entravent le relèvement de l'économie. Il faudrait prendre des mesures permettant notamment de perfectionner les cadres juridiques, de mettre en place un environnement favorable au secteur privé, d'établir des systèmes bancaire et financier solides, par exemple en encourageant les projets de microcrédit et, surtout, en remettant en état les infrastructures, en particulier dans le secteur de l'énergie. Comme nous en avons été personnellement témoins, le pays est aujourd'hui littéralement plongé dans l'obscurité. Il a besoin de l'appui de la communauté internationale pour ouvrir la voie à un avenir plus lumineux, qui permettra à la population de bénéficier enfin des dividendes de la paix.

Nous nous félicitons de l'approbation par le Comité directeur établi récemment en Guinée-Bissau de quatre projets qui seront financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. Les ressources disponibles seront investies pour rénover les prisons et les casernes militaires, pour créer des emplois pour les jeunes et pour appuyer l'organisation des élections. Ainsi, le Fonds commence à s'acquitter de son mandat qui consiste à fournir des financements incitatifs aux secteurs qui en ont le plus besoin et pour lesquels cet argent est indispensable. Ce qui est plus important, c'est que cela permet de concrétiser la notion d'approche à deux vitesses, afin de marier l'analyse stratégique à long terme et les projets à court terme qui pourraient avoir un impact direct et immédiat dans le pays. Nous espérons qu'une nouvelle allocation, plus importante, de ressources sera rapidement annoncée, à l'heure où la formation Guinée-Bissau finalise le Cadre stratégique de la consolidation de la paix dans ce pays.

Enfin, je voudrais de souscrire à la recommandation du Secrétaire général concernant la présence l'ONU sur le terrain. L'engagement de la

Commission est une entreprise de longue haleine, intense, qui exige de l'Organisation qu'elle appuie le pays de manière plus résolue. Je voudrais, à cette occasion, féliciter le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, habilement dirigé par M. Shola Omoregie, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, coordonnée par M^{me} Giuseppina Mazza, du travail admirable qu'ils réalisent à l'appui de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. La Commission a également la chance d'être épaulée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, dont le dévouement et la détermination sont à relever. Je remercie tout particulièrement Carolyn McAskie, Ejeviome Eloho Otobo et Philippe Helminger de leur soutien constant et inestimable.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadrice Viotti pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée-Bissau.

M. Cabral (Guinée-Bissau): Je sais gré aux membres du Conseil de l'opportunité qui m'est offerte de remercier d'abord le Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2008/395) et des informations additionnelles qu'il a bien voulu porter à l'attention du Conseil.

J'estime comme lui, et comme du reste la plupart de mes concitoyens en Guinée-Bissau, que des progrès notoires ont été faits dans mon pays, et qu'en dépit des nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous sommes déterminés à aller de l'avant, à faire en sorte que la paix et la stabilité deviennent une réalité dans notre pays, afin qu'ensemble, nous puissions nous appesantir sur des questions beaucoup plus cruciales, comme celle notamment du développement socioéconomique de notre pays. J'observe comme lui, et comme du reste le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport, qu'il demeure des écueils, que des problèmes sérieux persistent et qu'il faudra à l'évidence que les autorités de la Guinée-Bissau fassent davantage d'efforts, que dans un élan national nous puissions fédérer toutes les énergies pour pouvoir travailler ensemble dans une démocratie inclusive.

Mais il n'en demeure pas moins aussi, comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport, que nous avons besoin du soutien indéfectible de la communauté internationale. Sans ce soutien, il ne sera

pas possible, en dépit de notre détermination, malgré la volonté qui nous anime et malgré la claire conscience que nous avons de la responsabilité première qui nous incombe à nous, concitoyens de Guinée-Bissau, de relever tous les défis car ils sont nombreux.

Je voudrais, sans être prolix, dire que nous reconnaissons que nous avons besoin de raffermir la démocratie dans notre pays. Tout à l'heure, M. Omoregie a indiqué que tout est entrepris pour que les élections qui ont été annoncées aient lieu le 16 novembre prochain. Il vient de faire part au Conseil des difficultés qui demeurent. Je voudrais aussi, à mon tour, lancer un appel à la communauté internationale pour que le soutien financier dont nous avons besoin puisse nous être apporté dans les meilleurs délais afin que toutes les étapes qui doivent conduire à cette échéance cruciale du 16 novembre puissent être respectées.

Je voudrais aussi remercier M. Costa pour son exposé, le remercier surtout pour toute l'aide que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime apporte à la Guinée-Bissau. Ce soutien est crucial. Nous faisons face à des difficultés énormes, parce que le défi est très lourd à relever. Nous sommes un petit pays, le maillon faible d'une chaîne qui est sous-régionale, et le problème de la drogue est un problème sous-régional. Cette dimension heureusement a été reconnue, non seulement par la Guinée-Bissau mais par l'ensemble des pays de la sous-région ouest-africaine et aussi par nos partenaires internationaux.

Nous sommes en train de faire des efforts. Nous avons déjà enregistré des progrès notables, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut encore faire davantage. Nous sommes, comme je l'ai dit tout à l'heure, le maillon faible de cette chaîne. Les trafiquants de drogue savent très bien que aussi longtemps que la Guinée-Bissau n'aura pas les moyens de combattre ce fléau qui, comme l'a dit tout à l'heure M. Costa, est un véritable cancer puisqu'il a parlé de métastases. Effectivement c'est un cancer redoutable qu'il faut combattre rapidement, avec des moyens efficaces, pour faire en sorte que la drogue, que nous n'avons jamais connue dans notre pays jusqu'en 2005, ne puisse constituer un frein au développement socioéconomique de notre pays. Donc, je voudrais remercier M. Costa pour tous les efforts qu'il déploie et pour le soutien qu'il apporte à notre pays.

Je voudrais enfin remercier encore une fois notre distinguée collègue du Brésil, qui est la Présidente de

la formation Guinée-Bissau, pour les efforts louables qu'elle déploie avec les autres membres de la formation Guinée-Bissau, parce que nous avons pu faire d'excellents progrès. Tout à l'heure, elle a fait référence à la visite qui a été effectuée dans mon pays, laquelle visite a permis de constater de visu la situation qui prévaut dans mon pays, mais aussi de prendre contact non seulement avec les autorités nationales, mais aussi avec la société civile, le privé, avec le citoyen normal pourrais-je dire, pour tâter le pouls et savoir exactement ce qui se passe dans mon pays. Cette visite a permis non seulement d'identifier les nombreux défis, mais aussi de voir que l'espoir est permis dans mon pays. Parce qu'il y a cette détermination qui est la notre d'aller de l'avant, de ne pas nous décourager, de faire en sorte que toutes les conditions requises soient réunies, notamment en promouvant les droits de l'homme, l'état de droit, en faisant en sorte que notre démocratie soit une démocratie réelle, inclusive, et qu'elle permette, ce

faisant, l'implication et la gestion des affaires nationales par tous les concitoyens de mon pays.

Je voudrais encore une fois remercier les membres du Conseil pour l'attention particulière qu'ils portent à la situation dans mon pays, et surtout pour leur prédisposition à faire en sorte que, grâce à l'appel que le Conseil ne manquera pas de lancer au reste de la communauté internationale, un apport substantiel, un soutien substantiel, soit apporté dans les meilleurs délais à la Guinée-Bissau.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.